

Nouméa, le 1.1 MAI 2012

CIRCULAIRE

EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - SESSION 2012

DANS LES SECTEURS DISCIPLINAIRES
ARTS, ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE ET
FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Division des
Examens et Concours

VR/DEXCO
n° 3211/ 534

Affaire suivie par
katia HMALOKO
Bureau 220
Téléphone
(687) 26 61 74
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
kmaloko
@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Références : Arrêté du 23 décembre 2003 et note de service n°2004-175 du 19/10/2004

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS PAR DOSSIER :

du **LUNDI 12 mars 2012** au **vendredi 01 juin 2012** (16h00)

CONDITIONS REQUISES

La certification complémentaire est ouverte aux enseignants du 2nd degré, tant du public que du privé, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère chargé de l'Éducation et aux enseignants du 1^{er} degré du privé, dans les options suivantes:

- arts : cinéma et audiovisuel, histoire de l'art, théâtre,
- enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique,
- français langue seconde

– Enseignant titulaire ou stagiaire en situation

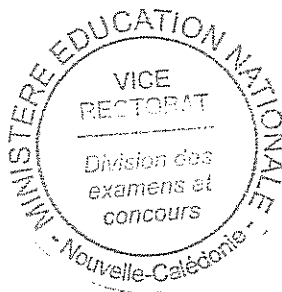
L'inscription se fait au moyen d'un dossier joint ci-dessous qui doit être retourné pour le 01 juin 2012 accompagné d'un mémoire dactylographié de 5 pages maximum.

Ce mémoire devra préciser les titres et diplômes obtenus en France où à l'Étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant, la participation à un module complémentaire.

Il présentera d'autre part les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, de sessions de formations auxquels le candidat a pu participer.

L'expérience qui lui paraît la plus significative fera l'objet d'un développement commenté.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, quel que soit le motif invoqué, il n'est pas possible d'accepter un dossier après le 01 juin 2012 (le cachet de la poste faisant foi).



Pour le Vice-Recteur
Le Chef de la Division
Des Examens et concours

Frédéric BLAISE